



# APPEL A PROJETS « Paramédical » 2023

## Objectifs

- Permettre l'émergence de projets par des équipes souhaitant s'initier à la recherche clinique paramédicale
- Soutenir des projets de recherche clinique paramédicale permettant d'améliorer la qualité, la sécurité et l'organisation des soins
- Encourager les équipes à construire de nouveaux projets déposés dans le cadres d'appels d'offres de plus grande envergure (PHRIP national)

## Recevabilité et Eligibilité

### Sont éligibles les projets :

- Portés par des équipes paramédicales : infirmiers, masseurs kinésithérapeutes, diététiciens, pédicures-podologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, orthoptistes, manipulateurs d'électroradiologie médicale, techniciens de laboratoires médical, audioprothésistes, opticiens-lunettiers, prothésistes et orthésistes pour l'appareillage des personnes handicapées ;
- Dont le porteur de projet exerce sa profession au sein de l'inter-région Nord Ouest (de même pour le centre associé si applicable) ;
- Dont le montant éligible est de 32 000 € par projet ;
- Ayant jusqu'à 3 centres (dont un établissement siège de DRCI dans le cas de projet de RBM) ;
- Présentant un engagement d'un méthodologiste.

### Ne sont pas éligibles les projets qui remplissent au moins un des critères :

- Portés par des étudiants ;
- Recherche épidémiologiques ;
- Recherche constituant ou entretenant une cohorte ou un collection biologique

## Calendrier & modalités

(\* les dossiers transmis au GIRCI après cette date ou incomplets ne seront pas jugés recevables)

Lettre d'intention	Dossier complet
Lettre d'intention à adresser à votre DRCI : <b>propre à chaque DRCI</b>	Dossier complet à adresser à votre DRCI : <b>propre à chaque DRCI</b>
Lettre d'intention transmise par la DRCI au GIRCI NO *: <b>7 mars 2023 - 12h00</b>	Dossier complet transmis par la DRCI au GIRCI NO *: <b>20 juin 2023 - 12h00</b>
Sélection des LI par la Commission Scientifique d'Évaluation et de Classement du GIRCI NO : <b>16 mai 2023</b>	Sélection des projets par la Commission Scientifique d'Évaluation et de Classement du GIRCI NO : <b>10 octobre 2023</b>
<b>Documents à fournir:</b> lettre d'intention AAP-P, attestation d'engagement méthodologique	<b>Documents à fournir:</b> protocole et documents annexes, annexe financière, Schéma théorique de déroulement et de financement des projets, CV porteur de projet, CV méthodologiste, lettre d'engagement du Centre associé et du/des co-financeur(s)